

L'enseignement supérieur et le marché du travail

Repères pour l'élaboration des politiques

AMÉLIORER LES DONNÉES ET LES ANALYSES RELATIVES AU DEVENIR PROFESSIONNEL DES DIPLÔMÉS

- Envisager plus d'investissements dans la collecte de données concernant les résultats des diplômés sur le plan professionnel
- Fournir aux étudiants potentiels des informations sur les salaires et l'emploi des diplômés récents
- Mener des enquêtes sur les diplômés et suivre les résultats professionnels à long terme des diplômés au moyen des systèmes de données publiques

RENFORCER LES SERVICES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

- S'assurer que les services d'orientation professionnelle dans le secondaire et les services de placement dans le supérieur mettent à profit les données sur les solutions alternatives en matière de formation et sur le devenir professionnel des diplômés
- Faire en sorte que les services d'orientation professionnelle aient suffisamment de personnel qualifié
- Établir un bureau des services d'orientation professionnelle au niveau national ou régional
- Surveiller et évaluer régulièrement l'incidence des services d'orientation professionnelle

RENFORCER LA RÉACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Faire en sorte que les méthodes de financement définies par les pouvoirs publics incitent les établissements à répondre aux demandes d'inscription
- S'assurer que les établissements d'enseignement supérieur ont la capacité de réaffecter les ressources en interne selon les préférences des étudiants
- Créer des systèmes d'information sur la gestion qui produisent des données sur la façon dont les établissements répondent aux demandes d'inscription
- Encourager l'élaboration de mécanismes de gouvernance et de gestion des établissements donnant lieu à une répartition efficace des ressources

ACCROÎTRE L'OFFRE DE FORMATIONS À VISÉE PROFESSIONNELLE

- Offrir un large choix afin de répondre aux multiples préférences des étudiants et besoins du marché du travail
- Étendre les possibilités de formations flexibles, axées sur le travail
- Soutenir la diversification des possibilités de formation
- Renforcer les capacités des établissements proposant des programmes diplômants à visée professionnelle et des programmes spécialisés de courte durée
- Créer des établissements publics très largement axés sur le marché du travail (des instituts polytechniques, par exemple)
- Développer les programmes à visée professionnelle dans les établissements publics faisant partie de systèmes unitaires
- Autoriser l'arrivée de prestataires privés de formation à visée professionnelle dans le système d'enseignement supérieur

TENIR COMPTE DES PERSPECTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET LA GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS

- Envisager l'élaboration de mécanismes visant à coordonner l'enseignement, la formation et l'emploi, par exemple en créant un comité ministériel sur le capital humain
- Faire participer les acteurs du marché du travail dans la formulation des politiques de l'enseignement supérieur en les incluant dans les organes qui apportent des conseils et des analyses aux décideurs
- Faire en sorte que les acteurs du marché du travail développent un intérêt actif dans le dialogue et que leurs opinions soient appréciées et dûment prises en compte dans l'élaboration des politiques
- Inclure dans les organes de délibération et d'orientation les responsables des politiques de l'emploi et des compétences au sein de l'administration
- Élargir la participation des acteurs du marché du travail au sein des organes chargés de la gouvernance stratégique des établissements d'enseignement supérieur
- Encourager les établissements d'enseignement supérieur à faire participer les employeurs, tant publics que privés, à la conception des programmes, voire à l'évaluation des étudiants, de par leur présence au sein des conseils ou des comités

ENCOURAGER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À JOUER UN RÔLE PLUS IMPORTANT DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- Renforcer le rôle de l'enseignement supérieur dans le renouvellement et le perfectionnement des compétences des actifs
- Accroître la flexibilité de l'offre (formation à temps partiel ou à distance, par exemple)
- Imaginer des formations adaptées aux besoins des employeurs et de secteurs spécifiques
- Accorder des aides financières pour alléger les difficultés des bas salaires
- Soutenir des formules telles que des stages en entreprise pour les étudiants et les enseignants
- Créer et soutenir des bureaux au sein des EES qui soient en rapport avec les entreprises
- Encourager la participation d'employeurs dans le cadre des activités courantes des établissements (y compris gouvernance et élaboration des programmes)

ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UN CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

- Encourager les employeurs à spécifier les compétences qu'ils recherchent
- Inciter les EES à élaborer des programmes visant à développer ces compétences chez les étudiants
- S'assurer que les étudiants savent quelles compétences ils doivent acquérir pour avoir plus de chances de trouver un emploi
- Établir un cadre des certifications pour faciliter les changements de filière et d'établissement
- Faciliter l'évaluation et la reconnaissance des acquis

RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de l'enseignement supérieur, qui porte sur 24 pays, et dont les conclusions sont présentées dans *Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*, paru en septembre 2008. Les rapports de base préparés par 21 pays, les *Examens de l'enseignement supérieur* dans 14 pays et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : www.oecd.org/edu/tertiary/review.